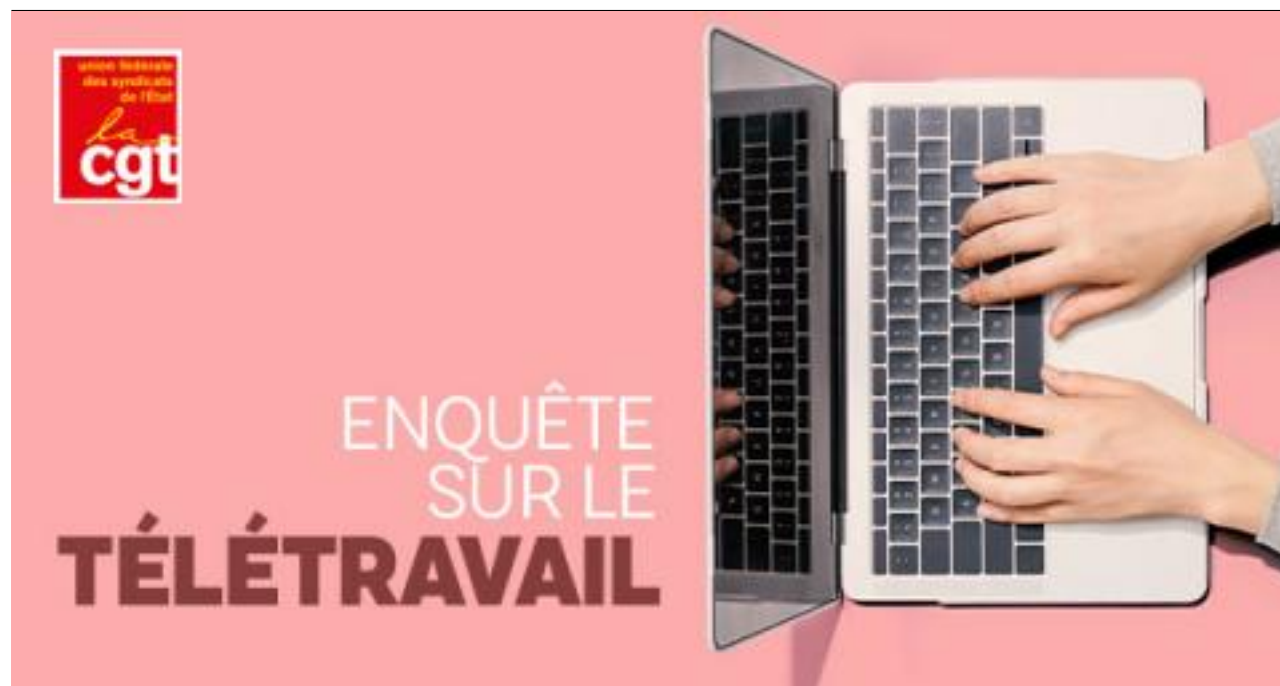




Depuis le jour où le gouvernement a décidé la mise en place d'un confinement généralisé afin de palier ses nombreuses carences en termes de prévention et de protection de la population, nous assistons à une offensive marquée contre les droits des travailleuses et travailleurs.

Les employeurs publics (comme privés) ont mis en place et imposé, dans l'urgence, sans réflexion de fond ni consultation de l'ensemble des représentants des personnels, un nouveau mode de travail à domicile. Ce système fonctionne en dehors de tout droit et protection.

Beaucoup d'études, pendant ce confinement, ont démontré les difficultés vécues par les personnels et les dangers du télétravail non encadré, notamment lorsqu'il est pratiqué en permanence : isolement, objectifs trop flous, manque d'équipements, surcharge de travail, disparition des coupures entre la vie privée et professionnelle. Ces causes engendrent des problèmes : problème de stress, d'anxiété, de sommeil et ruptures avec les temps sociaux organisés, inégalité de traitement entre les personnels (cette forme d'organisation du travail est moins adaptée aux missions des personnels de catégorie C et B), des pertes financières avec une hausse des repas pris à domicile...

Les employeurs publics ont profité de la pandémie pour réduire les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au personnel. Les employeurs ont pu faire baisser les coûts de l'immobilier, les assurances, la formation, les conquis sociaux comme ceux relatifs aux frais de déplacement et à la restauration. Ils ont aussi mis à distance les organisations syndicales en ne consultant pas ou peu les CHSCT, Comités techniques, conseils d'administration... sur les nouvelles organisations du travail.

Auparavant, pour la plupart frileux face au télétravail, voici les employeurs publics très enthousiastes à renvoyer tout le monde travailler tout seul, chez soi ou ailleurs.

Pourtant le souhait d'effectuer une partie de ses missions en télétravail est une aspiration d'un nombre important de personnels qui y voient de nombreux avantages (temps gagné sur les transports, plus grande autonomie, une diminution de la fatigue...).

C'est pourquoi l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT (UFSE-CGT), suite à cette situation inédite, juge important de faire un retour d'expérience sur la mise en œuvre du télétravail.

Il est en effet temps de réaliser une analyse fine de ses réalités et de construire nos revendications

ensemble pour faire évoluer ce dispositif, tout en garantissant une équité de traitement et la préservation de notre santé. Des modifications majeures dans l'organisation de nos missions, le contenu de nos métiers et le sens de notre travail sont en train d'avoir lieu sous nos yeux et il nous faut avoir des outils objectifs au plus près de la réalité pour pouvoir en prendre la mesure.

Cette démarche, la CGT souhaite la construire avec vous. C'est pourquoi nous lançons une consultation auprès de l'ensemble des personnels.

Pour répondre à l'enquête de l'USFE-CGT, [cliquer ICI](#)

Public: [Fonction publique](#)
[Télétravail](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
